

**CEPE**

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

**LE FAIBLE REVENU AU QUÉBEC :  
UN ÉTAT DE SITUATION**

**Compilation statistique, analyse et rédaction réalisées par:**

Marie Bellavance et Alexandre Morin

Avec la collaboration de:

Marco de Nicolini, Guy Fréchet, Pierre Lanctôt et François Roussin

**Sous la direction du:**

Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

**Conception graphique et mise en page :**

Sonia Dufour, Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-7271  
Télécopieur : 418 643-9113  
Courriel : [cepe@mess.gouv.qc.ca](mailto:cepe@mess.gouv.qc.ca)

Ce document peut être consulté sur le site Internet  
du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)  
à l'adresse suivante : [www.cepe.gouv.qc.ca](http://www.cepe.gouv.qc.ca)

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée  
à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
ISBN (imprimé) 978-2-550-51837-2  
ISBN (en ligne) 978-2-550-51838-9

The header features a decorative graphic of several hands in various shades of grey and white, some appearing to hold or support a horizontal band. The word "MESSAGE" is written in a large, bold, sans-serif font, with "DU PRÉSIDENT" in a smaller, all-caps font below it.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale engage le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise à planifier et à réaliser les actions nécessaires pour tendre vers un Québec sans pauvreté. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale a été mis sur pied dans cette perspective, au printemps 2005. Il fournit notamment de l'information fiable et rigoureuse sur la situation de la pauvreté au Québec.

Prendre la mesure de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale n'est pas simple. Il faut en effet convenir d'indicateurs adéquats et acceptables pour tous, afin de rendre compte de réalités complexes et sensibles que les données statistiques ne recouvrent qu'imparfaitement. Le Centre a donc accordé la priorité à l'élaboration d'un ensemble cohérent d'indicateurs pouvant servir de guide pour la lutte contre la pauvreté. Un avis à cet effet devrait être rendu public le printemps prochain.

Pour répondre, notamment, aux attentes du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui a besoin de bases solides pour étayer ses recommandations au gouvernement, le Centre a jugé utile de préparer et de rendre public, dès maintenant, un premier état de situation. Produit à partir des indicateurs et des données existants, le présent document montre que des gains ont été enregistrés ces dernières années, mais pas pour tous.

Depuis la fin des années 1990, le taux de faible revenu a en effet diminué. Mais il demeure très préoccupant, notamment pour les personnes seules, qui comptent pour presque la moitié des personnes en situation de pauvreté et qui ont également tendance à être les plus pauvres parmi les pauvres. Ce premier portrait souligne la grande vulnérabilité et la précarité de ces personnes qui risquent de cumuler plusieurs désavantages et de demeurer bien en deçà des seuils de faible revenu.

Beaucoup reste à faire pour mieux comprendre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Mais ce premier état de situation suggère déjà des pistes d'action, en faisant apparaître à la fois les progrès réalisés et l'ampleur du travail qui reste à accomplir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Noël".

Alain Noël  
Président du comité de direction



# TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Sommaire.....   | 7  |
| Introduction.....   | 8  |
| Taux de faible revenu.....                                | 9  |
| Écart de faible revenu.....                               | 14 |
| Persistance du faible revenu.....                         | 16 |
| Personnes seules à faible revenu.....                     | 17 |
| Population à faible revenu.....                           | 19 |
| Prestataires de l'aide financière de dernier recours..... | 20 |
| Conclusion.....   | 26 |
| Notes méthodologiques.....                                | 26 |
| Annexe.....   | 29 |

The top of the page features a decorative illustration of several hands in various shades of grey and brown, reaching up to hold a wide, light-colored banner that spans across the width of the page. The hands are drawn in a simple, sketchy style.

# LE FAIBLE REVENU AU QUÉBEC

## UN ÉTAT DE SITUATION

### SOMMAIRE

Au cours des dernières années et jusqu'en 2004, les principales mesures de faible revenu ont témoigné d'une diminution du taux de faible revenu au Québec. Toutefois, on note une légère augmentation en 2005 qu'il faut considérer avec prudence jusqu'à ce que Statistique Canada soit en mesure de valider la justesse de l'échantillon de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* pour cette année. Néanmoins, une analyse plus poussée de cette récente augmentation du taux de faible revenu révèle notamment qu'elle touche les personnes seules et non pas les personnes vivant dans une famille économique.

Le taux de faible revenu varie considérablement selon les caractéristiques des unités familiales et des personnes. On constate en particulier que le fait de vivre seul ou avec d'autres personnes non apparentées est associé à un plus grand risque de faible revenu. Le taux de faible revenu varie également selon la région administrative, celle de Montréal apparaissant comme la plus exposée.

En moyenne, le revenu des unités familiales à faible revenu se situe à 30 % sous les seuils de faible revenu<sup>1</sup>, qui sont les revenus en deçà desquels les unités familiales sont considérées comme étant à faible revenu. Parmi les divers types d'unités familiales, les personnes seules, suivies par les couples sans enfants, apparaissent les plus éloignées des seuils de faible revenu.

Les données canadiennes sur le faible revenu persistant révèlent que cette situation est temporaire pour la plupart des Canadiens à faible revenu. Toutefois, certains groupes sont plus touchés par le faible revenu persistant. C'est notamment le cas des personnes vivant dans une famille monoparentale, des personnes seules, des personnes ayant une limitation au travail, des personnes ayant immigré après 1976 et des membres des minorités visibles.

En 2005, près de la moitié des personnes à faible revenu étaient des personnes seules et un peu plus de la moitié des unités familiales à faible revenu étaient sans revenu d'emploi. Toutefois, les salaires et les traitements constituaient la principale source de revenu d'un cinquième des unités familiales à faible revenu. Près des trois quarts des unités familiales à faible revenu étaient locataires. Sur ces aspects, il n'y a pas de différence marquée entre les personnes seules à faible revenu et l'ensemble des unités familiales à faible revenu.

En ce qui concerne les ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours, au mois de mars 2007 les trois quarts sont des personnes seules et environ six de ces personnes seules prestataires sur dix ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi selon la législation en vigueur. Pour les ménages prestataires, l'écart entre le revenu calculé pour l'année 2007 d'après le modèle de revenu disponible du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les seuils de faible revenu varie considérablement selon la catégorie de prestataires et le type d'unité familiale. Les personnes seules sans contraintes à l'emploi sont les ménages prestataires les plus éloignés des seuils de faible revenu, suivis par les personnes seules à qui l'on reconnaît une contrainte temporaire ou les couples sans enfants sans contraintes à l'emploi.

---

1. L'écart de faible revenu correspond à l'écart moyen entre le revenu des unités familiales à faible revenu et le seuil de faible revenu. Il peut être exprimé en dollars ou en pourcentage du seuil de faible revenu.

## INTRODUCTION

Conformément à l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) doit notamment contribuer à la connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale et communiquer son expertise aux divers intervenants intéressés par ces questions. Pour sa part, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale peut solliciter la contribution du Centre pour le soutenir dans l'exercice de ses fonctions. C'est dans le contexte d'une telle demande qu'a été produit le présent texte. Les choix statistiques qui y sont faits correspondent à des données et à des connaissances disponibles au moment de rédiger. Ils ne présagent nullement des résultats à venir des travaux que le Centre réalise dans le cadre de son mandat sur le développement d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale. Enfin, pour qui souhaiterait établir une comparaison interprovinciale à partir des statistiques rapportées dans ce texte, la prudence est également de mise.

Ce texte dresse un état de situation essentiellement descriptif sur le faible revenu au Québec au cours des dernières années, et en particulier en 2005, dernière année pour laquelle des données sont publiées. Il constitue une mise à jour de l'état de situation dressé par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la publication de sa planification et de ses orientations pour la période 2006-2009. Toutefois, la question de la persistance du faible revenu y est approfondie, grâce aux résultats de la récente étude de Statistique Canada sur le sujet, intitulée *Persistance du faible revenu chez les personnes seules non âgées*<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'examen de la situation des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours est enrichi par l'évaluation des écarts entre les principaux seuils de faible revenu et le revenu potentiel des ménages prestataires, calculé d'après le modèle de revenu disponible du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Enfin, puisque les personnes seules apparaissent particulièrement touchées par le faible revenu, elles font l'objet d'un portrait spécifique.

Ce texte porte donc surtout sur la situation du « faible revenu ». Dans la recherche sur la pauvreté, on fait en général référence au faible revenu lorsque les indicateurs utilisés sont uniquement basés sur le revenu. Cela permet de préciser l'analyse, puisque la pauvreté s'observe au-delà de la sphère économique, touchant des aspects d'ordre social, tels que la participation des individus à la société, la santé ou l'éducation.

Entre 1996 et 2001, la population québécoise a augmenté mais faiblement. Les données des recensements permettent d'évaluer à 1,4 % le taux de croissance de la population au cours de cette période. Toutefois, les données du recensement de 2006, dont la diffusion vient de commencer, témoignent d'un redressement du taux de croissance de la population, lequel serait de 5,7 % entre 2001 et 2006. Ce redressement est essentiellement attribuable à une amélioration du solde migratoire<sup>3</sup> international ainsi que du solde migratoire interprovincial.

Les ménages de personnes vivant seules sont de plus en plus nombreux, constituant 29,6 % des ménages en 2001, comparativement à 27,3 % en 1996. Cette évolution est la continuité d'une tendance amorcée depuis un long moment déjà : en 1951, les ménages de personnes vivant seules représentaient 4,5 % seulement de l'ensemble des ménages, et leur importance relative n'a cessé d'augmenter depuis. C'est dans ce contexte d'accroissement modéré de la population et d'augmentation de la part des ménages de personnes vivant seules que nous analysons la situation du faible revenu et des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

2. Statistique Canada, *Persistance du faible revenu chez les personnes seules non âgées*, Ottawa, Statistique Canada, n° 75F0002MIF, 2007.

3. Le solde migratoire est la variation du nombre d'individus d'une population entre deux dates résultant de la différence entre le nombre d'immigrants et d'émigrants.

Il n'existe pas de façon unique de concevoir le faible revenu. À preuve, trois mesures sont généralement utilisées au Canada pour appréhender cette réalité. Chacune de ces mesures est décrite dans les notes méthodologiques situées en fin de document. Quelle que soit la mesure privilégiée, le faible revenu peut être décrit au moyen de trois principaux indicateurs :

- le taux de faible revenu, soit la proportion d'unités familiales dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu;
- l'écart de faible revenu, qui désigne l'écart entre le revenu des unités familiales à faible revenu et le seuil de faible revenu;
- et le taux de faible revenu persistant, c'est-à-dire la proportion d'unités familiales dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu pendant plusieurs années au cours d'une période donnée.

### TAUX DE FAIBLE REVENU

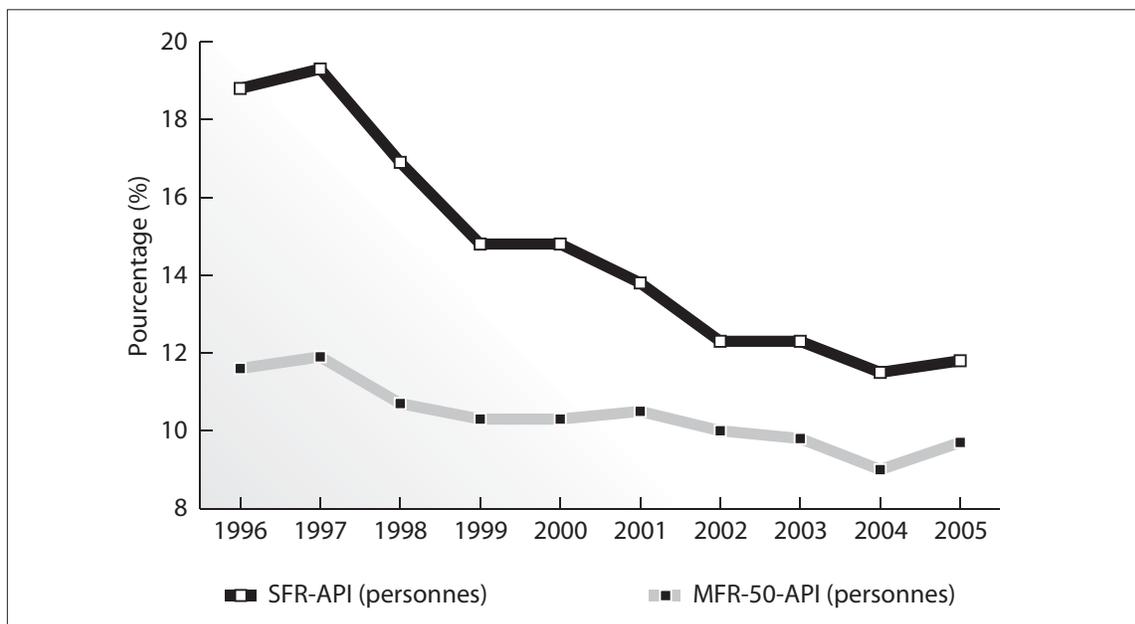
Au cours des dernières années, le taux de faible revenu est à la baisse, quelle que soit la mesure de faible revenu considérée (graphique 1). D'après la **mesure de faible revenu après impôt (MFR-50-API)**, la proportion de personnes à faible revenu est passée d'un sommet de 11,9 % en 1997 à 9,0 % en 2004. Cette diminution du taux de faible revenu apparaît encore plus marquée avec les **seuils de faible revenu après impôt (SFR-API)**. En effet, le taux de faible revenu ainsi mesuré est passé d'un sommet de 19,3 % en 1997 à 11,5 % en 2004.

*Taux de faible revenu en diminution depuis la fin des années 1990.*

Toutefois, en 2005, le taux de faible revenu est en hausse, se hissant à 9,7 % d'après la MFR-50-API, et à 11,8 % d'après les SFR-API. Il se peut cependant que cette récente augmentation soit imputable à des effets d'échantillonnage relatifs à *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, ce qui incite à la prudence quant à ce résultat, jusqu'à ce que Statistique Canada soit en mesure de valider la justesse de cet échantillon.

## GRAPHIQUE 1

**Taux de faible revenu d'après les seuils de faible revenu (SFR – base de 1992) et la mesure de faible revenu (MFR-50) après impôt, pour l'ensemble des personnes, Québec, 1996-2005\***



\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

Source et compilation : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Néanmoins, un examen plus approfondi de cette récente augmentation des taux de faible revenu révèle que ce sont les personnes seules – et non pas les personnes vivant dans une famille économique – qui ont vu leur taux de faible revenu augmenter.

- En effet, le taux de faible revenu mesuré d'après les SFR-API est passé de 31,2 % en 2004 à 35,0 % en 2005 pour les **personnes seules**, alors qu'il a eu tendance à diminuer pour les personnes vivant dans une **famille économique**, passant de 7,5 % en 2004 à 7,0 % en 2005.
- De plus, ce sont les **femmes** plutôt que les **hommes** qui sont touchées par cette augmentation du taux de faible revenu, leur taux passant de 12,0 % en 2004 à 12,7 % en 2005, alors que le taux de faible revenu des hommes est demeuré à 10,9 % pour ces deux années.
- Enfin, l'augmentation du taux de faible revenu mesuré d'après les SFR-API est attribuable aux personnes de **18 ans et plus**, le taux de faible revenu des **moins de 18 ans** diminuant, de 11,1 % en 2004 à 9,6 % en 2005.

Ces constats s'observent aussi avec la mesure de faible revenu (MFR-50-API).

Le taux de faible revenu varie considérablement selon les caractéristiques des unités familiales. D'après la MFR-50-API (tableau 1), le taux de faible revenu en 2005 s'élève à 27,0 % pour les personnes seules contre 6,6 % seulement pour les familles économiques.

➤ Parmi les familles économiques, les plus vulnérables sont les **familles monoparentales**, avec un taux de faible revenu de 20,2 %. Leur situation s'est toutefois notablement améliorée au cours des dernières années, puisqu'en 1996 c'est le tiers des familles monoparentales, soit 33,1 %, qui vivaient sous les seuils de faible revenu.

➤ Parmi les **personnes seules** les plus touchées en 2005, on retrouve les personnes âgées de moins de 25 ans avec un taux de faible revenu de 56,3 %, celles de 45 à 64 ans (33,9 %), les femmes de moins de 65 ans (33,4 %), et les hommes de moins de 65 ans (31,4 %).

*Le taux de faible revenu est plus élevé pour les personnes seules et les familles monoparentales.*

Si l'on considère les personnes plutôt que les unités familiales, on note aussi des différences selon les caractéristiques (tableau 1 et tableau 2).

➤ Selon la MFR-50-API, le taux de faible revenu des **hommes** (9,4 %) est quelque peu inférieur à celui des **femmes** (10,0 %).

➤ Aussi, le taux de faible revenu mesuré selon la MFR-50-API (tableau 1) est moins élevé pour les **65 ans et plus** (4,8 %) que pour les **moins de 18 ans** (8,0 %). Cette polarisation était encore plus marquée en 1997 alors que ces taux de faible revenu étaient respectivement de 1,8 % et 13,6 %. Enfin, on constate une différence marquée entre la situation des hommes seuls âgés (5,7 %) par rapport à celle des femmes seules âgées (13,5 %).

En 2005, le taux de faible revenu des personnes mesuré d'après les SFR-API (tableau 2) était légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, pour les 18 à 64 ans que pour les plus jeunes ou les plus vieux. En effet, le taux de faible revenu pour l'année 2005 s'élevait à 12,7 % pour les femmes, en comparaison de 10,9 % pour les hommes, et à 12,7 % pour les 18 à 64 ans comparativement à 9,6 % pour les moins de 18 ans et à 10,5 % pour les 65 ans et plus. On constate par ailleurs une grande différence dans le taux de faible revenu des personnes selon que ces personnes font partie d'une famille économique ou non. Ainsi, en 2005, le taux de faible revenu était de 7,0 % pour les personnes vivant dans une famille économique, comparativement à 35,0 % pour les personnes seules.

**TABLEAU 1**

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR-50) APRÈS IMPÔT, POUR LES UNITÉS FAMILIALES ET LES PERSONNES, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, L'ÂGE OU LE SEXE, QUÉBEC, 2005\*

|   | %           |
|---|-------------|
| <b>Ensemble des unités familiales</b>                         | <b>14,3</b> |
| Familles économiques  | 6,6         |
| Couples sans enfants  | 5,5         |
| Couples avec enfants  | 4,8         |
| Familles monoparentales                                       | 20,2        |
| Autres familles   | 3,9         |
| Personnes seules  | 27,0        |
| Moins de 25 ans   | 56,3        |
| 25 à 44 ans   | 23,0        |
| 45 à 64 ans   | 33,9        |
| 65 ans et plus  | 11,4        |
| Femmes seules   | 26,2        |
| Moins de 65 ans   | 33,4        |
| 65 ans et plus  | 13,5        |
| Hommes seuls  | 27,9        |
| Moins de 65 ans   | 31,4        |
| 65 ans et plus  | 5,7         |
| <b>Ensemble des personnes vivant dans une unité familiale</b> | <b>9,7</b>  |
| Hommes  | 9,4         |
| Femmes  | 10,0        |
| Moins de 18 ans   | 8,0         |
| 18 à 64 ans   | 11,2        |
| 65 ans et plus  | 4,8         |
| Personnes seules  | 27,0        |
| Personnes vivant dans une famille économique                  | 6,1         |

\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

**TABLEAU 2**

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LES SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR – BASE 1992) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON L'ÂGE, LE SEXE OU LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2005\*

|  | %           |
|--|-------------|
| <b>Ensemble des personnes</b>                | <b>11,8</b> |
| Moins de 18 ans                              | 9,6         |
| 18 à 64 ans                                  | 12,7        |
| 65 ans et plus                               | 10,5        |
| Hommes                                       | 10,9        |
| Femmes                                       | 12,7        |
| Personnes seules                             | 35,0        |
| Personnes vivant dans une famille économique | 7,0         |

\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

Source et compilation : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Le taux de faible revenu des familles de recensement affiche plutôt une certaine stabilité à l'échelle du Québec entre 2000 et 2004, années pour lesquelles des données sont publiées. En effet, le taux de faible revenu des familles gravite autour de 10 % et celui des personnes hors famille est de l'ordre de 23 à 24 %. Toutefois, le taux de faible revenu varie considérablement d'une région administrative à l'autre en 2004 (graphique 2) :

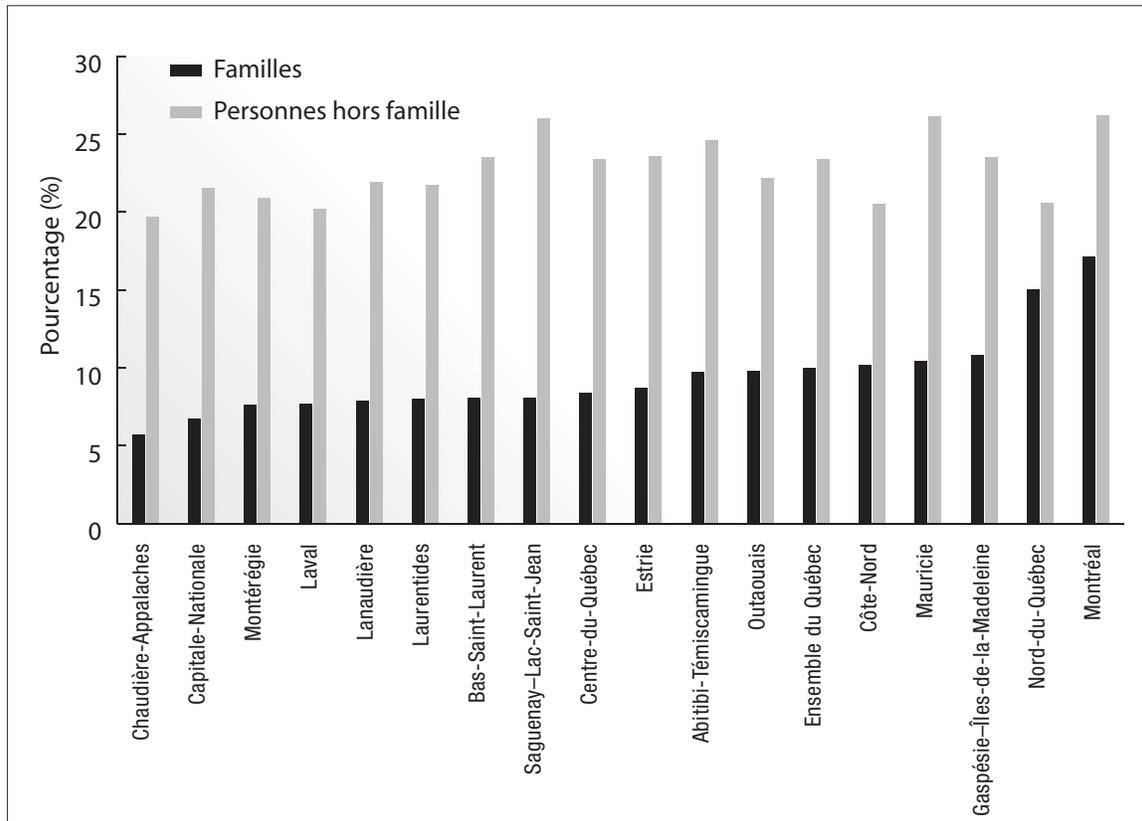
- 5,7 % pour les familles de Chaudière-Appalaches et 17,1 % pour les familles de Montréal;
- 19,7 % pour les personnes hors famille de Chaudière-Appalaches et 26,2 % pour les personnes hors famille de Montréal.

La concentration de groupes plus à risque de faible revenu dans certaines régions contribuerait à expliquer ce portrait, comme la présence d'Inuits ou de membres d'une Première Nation dans le Nord-du-Québec ou d'immigrants à Montréal.

*La région de Montréal a le taux de faible revenu le plus élevé et la Chaudière-Appalaches, le moins élevé.*

## GRAPHIQUE 2

**Taux de faible revenu d'après la mesure de faible revenu (MFR-50) après impôt, pour les familles et les personnes hors famille de recensement, selon la région administrative, Québec, 2004\***



\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

Le tableau A en annexe présente pour l'année 2004 la classification des régions administratives selon le taux de faible revenu des familles et des personnes hors famille, du plus faible au plus élevé.

Nord-du-Québec : 55,1 % des individus sont des Inuits ou des membres d'une Première Nation (Cris, surtout), c'est-à-dire appartenant à des groupes sociodémographiques parmi les plus à risque de faible revenu (Statistique Canada, *Profil de la population autochtone du recensement de 2001*).

Source : Statistique Canada, *Données sur les familles*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Si le taux de faible revenu a eu tendance à baisser dans la plupart des régions du Québec entre 2000 et 2004, ce n'est pas le cas dans la région de Montréal, où le taux de faible revenu a plutôt augmenté, de 1,5 point de pourcentage pour les familles et de 1,0 point de pourcentage pour les personnes hors famille.

## ÉCART DE FAIBLE REVENU

Le graphique 3 présente l'écart de faible revenu selon le type d'unités familiales, d'après différentes mesures de faible revenu, pour les années 2002 ou 2003. L'écart de faible revenu correspond à l'écart moyen entre le revenu des unités familiales à faible revenu et le seuil de faible revenu. Il peut être exprimé en dollars ou en pourcentage du seuil de faible revenu. On constate que l'écart de faible revenu exprimé en pourcentage du seuil est plus élevé pour les personnes seules que pour les autres types d'unités familiales, peu importe la mesure de faible revenu considérée. En d'autres termes, les personnes seules sont plus éloignées du seuil de faible revenu que ne le sont les autres types d'unités familiales.

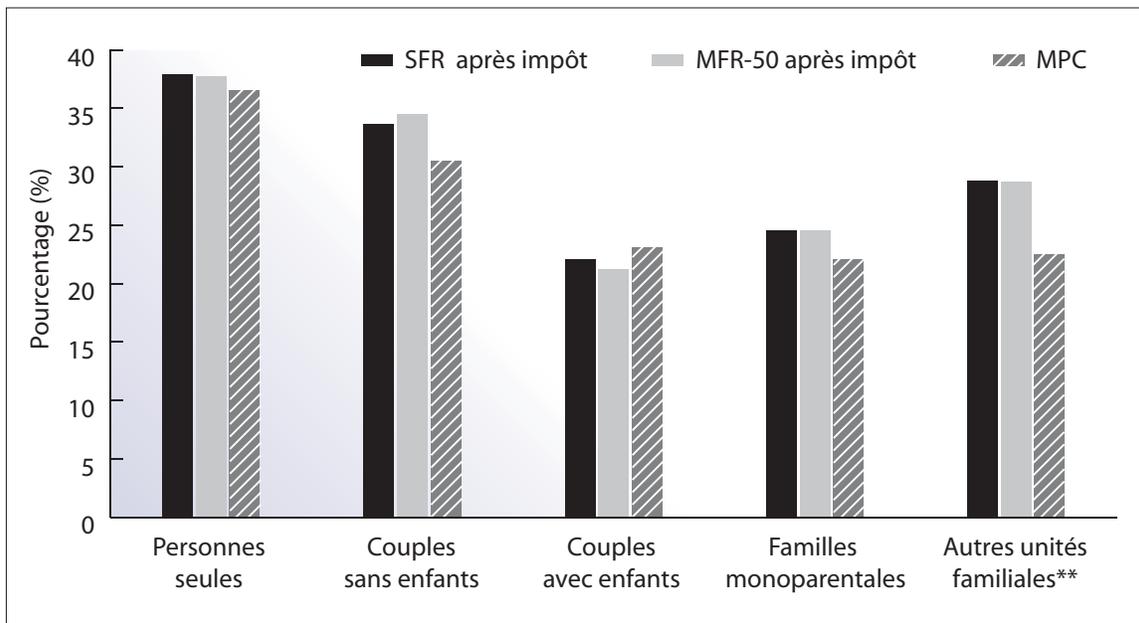
En 2003, l'écart de faible revenu pour les **personnes seules** s'établissait à 37,9 % d'après les SFR-API et à 37,7 % d'après la MFR-50-API. D'après la mesure du panier de consommation (MPC), il était de 36,5 % en 2002.

À l'opposé, les **couples avec enfants** sont les moins éloignés du seuil de faible revenu avec, en 2003, un écart de faible revenu de 22,1 % d'après les SFR-API ou de 21,2 % d'après la MFR-50-API. D'après la MPC, ce sont plutôt les **familles monoparentales** qui sont les moins éloignées du seuil de faible revenu avec un écart de faible revenu de 22,1 % en 2002.

*L'écart de faible revenu est plus élevé pour les personnes seules.*

### GRAPHIQUE 3

**Écart de faible revenu d'après différentes mesures et selon le type d'unité familiale, Québec, 2002-2003\***



\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

\*\* Autres unités familiales : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (p. ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement, etc.).

Voir aussi le tableau B, en annexe, qui contient notamment les données de l'écart de faible revenu exprimées en dollars (\$).

SFR-API : seuils de faible revenu après impôt (2003).

MFR-API : mesure de faible revenu après impôt (2003).

MPC : mesure du panier de consommation (2002).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

## PERSISTANCE DU FAIBLE REVENU

*La situation de faible revenu est généralement temporaire, mais elle persiste pour des segments particuliers de la population, dont les familles monoparentales et les personnes seules.*

Faute de données relatives au Québec, nous examinons la situation de faible revenu persistant d'une cohorte d'individus de l'ensemble du Canada. Il est important de noter que la situation de faible revenu persistant qui est décrite pour le Canada n'est pas nécessairement représentative de ce qui se passe au Québec.

L'étude du faible revenu persistant d'après les SFR-API révèle que, pour la plupart des Canadiens à faible revenu, cette situation est temporaire.

➤ Alors que 20,0 % de la population a été en situation de faible revenu pendant au moins un an durant la période **1999-2004**, seulement 2,2 % a été dans cette situation au cours de chacune des années de cette période.

➤ De plus, la persistance du faible revenu est moins marquée au cours de la période 1999-2004 qu'au cours de la période précédente, **1993-1998**. Ainsi, c'est plutôt 24,5 % de la population qui était en situation de faible revenu pendant au moins un an entre 1993 et 1998, et 3,6 % au cours de chacune des années de cette période.

Pour une analyse du faible revenu persistant selon les caractéristiques de la population, nous nous référons à un seul indicateur, soit le taux de faible revenu pendant quatre ans ou plus au cours d'une période de six ans, de manière à assurer la fiabilité statistique des données et à alléger le texte.

➤ Au cours de la période 1999-2004, le faible revenu persistant est un peu plus fréquent pour les 55-64 ans que pour les autres **groupes d'âge** et un peu moins pour les 65 ans et plus. Ainsi, en 1999, 7,4 % des Canadiens âgés de 55 à 64 ans ont été en situation de faible revenu pendant quatre ans ou plus au cours de la période comparativement à 6,4 % pour les moins de 18 ans, à 5,0 % pour les 18 à 24 ans, à 5,1 % pour les 25 à 54 ans et à 3,5 % pour les 65 ans et plus.

➤ Le faible revenu persistant est aussi un peu plus fréquent pour les **femmes** que pour les **hommes**. En effet, 6,3 % des femmes ont été en situation de faible revenu pendant quatre ans ou plus au cours de la période 1999-2004 contre 4,6 % des hommes.

➤ Le faible revenu persistant apparaît moins fréquent pour les personnes dont le **niveau de scolarité** est plus élevé. Ainsi, au cours de la période 1999-2004, le taux de personnes qui ont été à faible revenu pendant quatre ans ou plus est de 7,3 % pour celles qui avaient une scolarité inférieure au secondaire en 1999, de 6,2 % pour celles qui avaient une scolarité secondaire en 1999, de 5,8 % pour celles qui avaient une scolarité postsecondaire sans avoir toutefois de certificat ou de diplôme en 1999, de 3,2 % pour celles qui, en 1999, étaient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires non universitaires et, enfin, de 2,2 % pour celles possédant un diplôme universitaire en 1999.

À défaut de données sur les groupes à fort risque de faible revenu persistant pour la période 1999-2004, nous exposerons brièvement les résultats d'une étude plus exhaustive du faible revenu persistant de Statistique Canada couvrant la période 1993-1998<sup>4</sup>. Selon cette étude, 8,4 % de la population canadienne a eu un faible revenu durant quatre ans ou plus entre 1993 et 1998, mais certains groupes étaient beaucoup plus exposés à ce risque que d'autres.

➤ C'est le cas des personnes vivant dans une famille monoparentale ou encore des personnes seules. Ainsi, 25,4 % des personnes vivant dans une **famille monoparentale en 1993** ont vécu en situation de faible revenu pendant quatre ans ou plus au cours de la période 1993-1998 et ce pourcentage est de 19,3 % pour les **personnes seules en 1993**.

➤ Ces taux de faible revenu persistant sont encore plus élevés pour les personnes ayant vécu comme personnes seules ou dans une famille monoparentale pendant toute la période. Ainsi, 38,0 % des personnes vivant dans une **famille monoparentale pendant toute la période** de 1993 à 1998 et 23,3 % des **personnes seules tout au long de cette période** se sont trouvées dans une situation de faible revenu pendant quatre ans ou plus.

Par ailleurs, parmi les personnes de 16 ans et plus au Canada, étaient à plus grand risque de faible revenu persistant entre 1993 et 1998 :

- les personnes présentant une **limitation au travail**<sup>5</sup> pendant la période (soit 28,4 % à faible revenu pendant quatre ans ou plus);
- les personnes **ayant immigré après 1976** (soit au moins 20 % à faible revenu pendant quatre ans ou plus);
- et les membres des **minorités visibles** (soit 20,8 % à faible revenu pendant quatre ans ou plus).

## PERSONNES SEULES À FAIBLE REVENU

Selon une étude récente sur les personnes seules non âgées à faible revenu au Canada<sup>6</sup>, en 2005 le taux de faible revenu des personnes seules de 18 à 64 ans se situait à 33,2 % et grimpait à 58,1 % pour celles ayant entre 18 et 24 ans, à 52,9 % pour celles présentant une limitation au travail, à 55,0 % pour celles sans diplôme d'études secondaires, à 43,8 % pour celles appartenant à une minorité visible et à 68,2 % pour celles sans emploi.

*Les personnes seules sont plus exposées au faible revenu persistant si elles ont entre 45 et 64 ans, ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires, présentent une limitation au travail, sont sans emploi ou ont un statut de personne seule pendant une longue période.*

4. Statistique Canada, « À faible revenu pendant plusieurs années », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, n° 75001XPF, 2001.

5. Une limitation au travail désigne un état physique ou mental ou encore un problème de santé prolongé qui limite la nature ou la quantité des tâches à accomplir au travail.

6. Statistique Canada, *Persistance du faible revenu chez les personnes seules non âgées*, Ottawa, Statistique Canada, n° 75F0002MIF, 2007.

Selon cette même étude, entre 1993 et 2004, la proportion de personnes seules de 18 à 64 ans ayant été en situation de faible revenu pendant chacune des années de l'une ou l'autre des périodes de six années 1993-1998, 1996-2001 et 1999-2004 était de :

- 10,7 % pour celles dont le statut de personne seule a pu changer au cours des six années;
- 18,4 % pour celles dont le statut de personne seule n'a pas du tout changé.

Ces taux de faible revenu persistant apparaissent beaucoup plus élevés pour :

- les personnes seules de **45 à 54 ans** (respectivement 19,1 % et 24,7 %);
- les **55 à 64 ans** (respectivement 18,5 % et 34,1 %);
- les personnes seules **sans diplôme d'études secondaires** (respectivement 25,6 % et 42,7 %);
- les personnes seules présentant **une limitation au travail** (respectivement 40,5 % et 57,9 %);
- et, enfin, les personnes seules **sans emploi** au cours de la première année (30,6 % et 52,0 %).

*Les probabilités d'être exposé au faible revenu sont plus grandes lorsqu'on demeure seul que lorsqu'on fonde une famille.*

Toujours selon la même étude, il semble que la transition du statut de personne seule à celui de membre d'une famille favorise un accroissement des sorties d'une situation de faible revenu et une diminution des entrées dans une situation de faible revenu.

- Ainsi, au cours de la période 1993-2004, la proportion de personnes seules de moins de 65 ans étant **sorties** d'une situation de faible revenu l'année suivant une année donnée est de 20,1 % lorsque le statut de personne seule demeure inchangé au cours de ces deux années consécutives et de 79,5 % lorsque la personne seule est membre d'une famille dans la deuxième année.

- La proportion de personnes seules de moins de 65 ans qui sont **entrées** en situation de faible revenu l'année suivant une année donnée est de 6,0 % lorsque le statut de personne seule demeure inchangé pendant ces deux années consécutives et de 2,2 % lorsque la personne seule fait partie d'une famille durant la deuxième année.

## POPULATION À FAIBLE REVENU

*Près de la moitié des individus à faible revenu sont des personnes seules.*

En 2005, les personnes à faible revenu d'après la MFR-50-API se répartissent comme suit selon la structure d'âge donnée :

- 32,7 % ont moins de 25 ans;
- 60,8 % ont entre 25 et 64 ans;
- 6,5 % ont 65 ans et plus.

Parmi ces personnes :

- 48,0 % sont des hommes et 52,0 %, des femmes;
- 47,6 % sont des personnes seules, alors que 52,4 % vivent dans une famille économique.
- Notons qu'au Québec 47,6 % des personnes à faible revenu sont des personnes seules, alors que les personnes seules constituent 17 % de l'ensemble de la population québécoise.

*Un peu plus de la moitié des unités familiales à faible revenu sont sans revenu d'emploi.*

La répartition des **unités familiales** à faible revenu en 2005 selon la principale source de revenus s'observe comme suit :

- transferts gouvernementaux : 59,9 %;
- salaires et traitements : 22,8 %;
- travail autonome : 7,9 %;
- autres sources (pensions et rentes de retraite, placements et autres) : 9,4 %.

En 2005, 53,4 % des unités familiales à faible revenu étaient sans revenu d'emploi, 38,3 % bénéficiaient d'un seul revenu d'emploi, alors que 8,2 % comptaient sur plus d'un revenu d'emploi. Enfin, 72,2 % des unités familiales à faible revenu en 2005 étaient locataires et 27,8 %, propriétaires.

*Près de six personnes seules à faible revenu sur dix sont sans revenu d'emploi.*

On trouve un peu plus d'hommes que de femmes parmi les **personnes seules** à faible revenu. Ainsi en 2005, 50,9 % des personnes seules à faible revenu sont des hommes et 49,1 %, des femmes. En 2005, 57,1 % des personnes seules à faible revenu vivaient principalement de transferts gouvernementaux, 25,8 %, de salaires et traitements, 6,3 %, d'un travail autonome et 10,8 %, d'autres sources (pensions et rentes de retraite, placements et autres). De plus, 57,8 % des personnes seules à faible revenu n'ont touché aucun revenu d'emploi en 2005. Enfin, en 2005, 75,6 % des personnes seules à faible revenu sont locataires et 24,4 %, propriétaires.

## **PRESTATAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS**

L'aide financière de dernier recours est destinée aux personnes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins ni à ceux de leur famille. Elle est allouée dans le cadre de deux programmes :

- le Programme d'**aide sociale**, pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi,
- le Programme de **solidarité sociale**, pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

*Le taux d'assistance sociale est en baisse depuis 1995.*

Au cours des dernières années, la proportion de personnes de 0 à 64 ans vivant dans un ménage dont les membres adultes sont prestataires de l'aide financière de dernier recours a diminué. Ainsi, cette proportion a atteint un sommet de 12,5 % en 1995 et 1996 et n'a cessé de diminuer depuis, se fixant à 7,6 % en 2006.

*Ménages prestataires:  
les trois quarts sont des personnes seules.*

Selon les données officielles de mars 2007, on compte 341 538 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, qui se répartissent comme suit :

- 75,0 %, soit 256 105 ménages, sont des personnes seules;
- 13,6 %, soit 46 445 ménages, sont des familles monoparentales;
- 6,3 %, soit 21 395 ménages, sont des familles biparentales;
- 4,9 %, soit 16 761 ménages, sont des couples sans enfants;
- 0,2 %, soit 832 ménages, sont des conjoints d'étudiant.

Par ailleurs,

- 62,6 % des ménages prestataires relèvent du Programme d'aide sociale, soit 213 753 ménages sans contraintes sévères à l'emploi;
- 37,4 % relèvent du Programme de solidarité sociale, soit 127 785 ménages avec contraintes sévères à l'emploi.

Parmi les 213 753 ménages prestataires du Programme d'aide sociale au mois de mars 2007 :

- 60,3 %, soit 128 922 ménages, sont considérés comme étant **sans contraintes** à l'emploi;
- 39,7 %, soit 84 831 ménages, comptent au moins un adulte **avec contraintes** temporaires à l'emploi.

Ce portrait des ménages prestataires marque une évolution à la hausse de la proportion de personnes seules ainsi que de ménages présentant des contraintes sévères à l'emploi. À titre d'illustration, en mars 1996, 63,5 % des ménages prestataires étaient des personnes seules et 22,6 % des ménages prestataires comptaient au moins une personne présentant des contraintes sévères à l'emploi. Le nombre de ménages ayant déclaré des revenus de travail (y compris les subventions salariales) en mars 2007 s'élève à :

- 14 039 pour les ménages sans aucune contrainte à l'emploi;
- 10 142 pour les ménages avec contraintes temporaires à l'emploi;
- 4 914 pour les ménages avec contraintes sévères à l'emploi.

En mars 2007, les trois quarts des ménages prestataires sont donc des personnes seules. La proportion de personnes seules parmi les ménages prestataires varie selon le programme d'aide financière de dernier recours :

- 87,8 % pour le Programme de **solidarité sociale** (contraintes sévères à l'emploi);
- 67,3 % pour le Programme d'**aide sociale** (sans contraintes sévères à l'emploi).

Les personnes seules prestataires sont des hommes dans une proportion de 58,7 % et des femmes dans une proportion de 41,3 %. De plus, 10,6 % des personnes seules prestataires ont moins de 25 ans et 12,4 % sont nées à l'extérieur du Canada. Par ailleurs, 70,1 % des personnes seules prestataires ont une présence à l'aide financière de dernier recours d'une durée consécutive de deux ans et plus. Enfin, 56,2 % des ménages prestataires constitués de personnes seules, soit 143 945 ménages, sont sans contraintes sévères à l'emploi et relèvent ainsi du Programme d'aide sociale et 43,8 %, soit 112 160 ménages, présentent des contraintes sévères à l'emploi et sont donc prestataires du Programme de solidarité sociale.

## ÉCART DE FAIBLE REVENU CHEZ LES PRESTATAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

À la demande explicite du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous évaluons l'écart entre :

- le revenu potentiel de certains ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours;
- et les seuils de faible revenu correspondants, d'après les principales mesures utilisées.

Le revenu potentiel est calculé d'après le modèle de revenu disponible du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, selon l'hypothèse voulant que les ménages prestataires le soient durant toute une année et qu'ils reçoivent tous les autres paiements de transfert gouvernementaux auxquels ils ont droit sans autres sources de revenu. Les tableaux suivants présentent les données nécessaires à ce calcul.

- Le tableau 3 indique les **seuils de faible revenu** selon le type d'unité familiale, d'après les SFR-API, la MFR-50-API et la MPC, indexés en 2007.
- Le tableau 4 expose le **revenu potentiel** de certains ménages de l'aide financière de dernier recours regroupés selon le type d'unité familiale et la catégorie de contraintes à l'emploi, pour l'année 2007.

**TABLEAU 3**

SEUILS DE FAIBLE REVENU D'APRÈS DIFFÉRENTES MESURES ET  
SELON LE NOMBRE DE PERSONNES PAR UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2007\*

| Nombre de personnes<br>par unité familiale | Seuils de faible revenu  |                           |                     |
|--|--|---------------------------|---------------------|
|  | SFR-API<br>Base Canada (1992)<br>500 000 habitants et plus                                       | MFR-50-API<br>Base Québec | MPC<br>RMR Montréal |
|  | Indexation pour avril 2007<br>selon l'Indice des prix à la consommation de la région donnée (\$) |                           |                     |
| 1  | 17 963   | 13 580                    | 12 991              |
| 2  | 21 861   | 19 012                    | 18 187              |
| 3  | 27 222   | 23 086                    | 22 085              |
| 4  | 33 963   | 27 160                    | 25 982              |

RMR : région métropolitaine de recensement.

\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec  
et Ressources humaines et Développement social Canada.

Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

**TABLEAU 4**

REVENU DISPONIBLE SELON LES MÉNAGES TYPES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS\*,  
QUÉBEC, MOYENNE DES PARAMÈTRES EFFECTIFS EN JANVIER ET JUILLET 2007

|  | Revenu disponible (\$) |
|--|------------------------|
| <b>Personnes seules</b>                                  |                        |
| Aide sociale   |                        |
| <i>Sans contraintes</i>                                  | 7 277                  |
| <i>Contraintes temporaires</i>                           | 8 676                  |
| Solidarité sociale                                       |                        |
| <i>Contraintes sévères</i>                               | 10 684                 |
| <b>Couples sans enfants</b>                              |                        |
| Aide sociale   |                        |
| <i>Sans contraintes</i>                                  | 11 065                 |
| <i>Contraintes temporaires (pour les deux conjoints)</i> | 13 465                 |
| Solidarité sociale                                       |                        |
| <i>Contraintes sévères</i>                               | 15 733                 |
| <b>Familles monoparentales</b>                           |                        |
| <i>Contraintes temporaires</i>                           |                        |
| Avec 1 enfant (4 ans)                                    | 17 324                 |
| Avec 2 enfants (4 et 7 ans)                              | 21 532                 |
| <b>Familles biparentales</b>                             |                        |
| <i>Une allocation pour contraintes temporaires</i>       |                        |
| Avec 2 enfants (4 et 7 ans)                              | 24 297                 |

\* Le revenu disponible des ménages types prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (programmes d'aide sociale et de solidarité sociale) inclut les prestations de ces programmes et les transferts suivants (s'il y a lieu) : la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le Soutien aux enfants, l'Allocation-logement, les crédits pour la TVQ et la TPS ainsi que le remboursement d'impôts fonciers du Québec.

Source et compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe des politiques sociales.

*Les personnes seules sans contraintes à l'emploi sont les ménages prestataires les plus éloignés des seuils de faible revenu.*

L'écart entre le revenu potentiel et le seuil de faible revenu varie selon le type de ménage prestataire considéré (tableau 5) : c'est pour les **personnes seules sans contraintes** à l'emploi que l'écart est le plus grand (59,5 % d'après les SFR-API, 46,4 % d'après la MFR-50-API et 44,0 % d'après la MPC). Suivent les **personnes seules avec contraintes temporaires** à l'emploi (51,7 %, SFR-API) ou les **couples sans enfants** (41,8 %, MFR-50-API; 39,2 %, MPC). Les **familles monoparentales avec contraintes temporaires** à l'emploi seraient les moins éloignées des seuils de faible revenu.

TABLEAU 5

ÉCARTS ENTRE DIFFÉRENTS SEUILS DE FAIBLE REVENU ET LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES TYPES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS, SELON LE TYPE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 2007\*

|  | Nombre**<br>de ménage<br>mars 2007 | Écarts entre les seuils de faible revenu et le revenu disponible                |                           |                     |
|--|------------------------------------|---|---------------------------|---------------------|
|  |                                    | SFR-API<br>Base Canada (1992)<br>500 000 habitants et plus                      | MFR-50-API<br>Base Québec | MPC<br>RMR Montréal |
|  |                                    | Écart en dollars par rapport au seuil (\$)<br>Écart en pourcentage du seuil (%) |                           |                     |
| <b>Personnes seules</b>                                      |                                    |   |                           |                     |
| Aide sociale   |                                    |   |                           |                     |
| <i>Sans contraintes</i>                                      | 97 294                             | 10 686<br>59,5  | 6 303<br>46,4             | 5 714<br>44,0       |
| <i>Contraintes temporaires</i>                               | 46 651                             | 9 287<br>51,7   | 4 904<br>36,1             | 4 315<br>33,2       |
| Solidarité sociale   |                                    |   |                           |                     |
| <i>Contraintes sévères</i>                                   | 112 160                            | 7 279<br>40,5   | 2 896<br>21,3             | 2 307<br>17,8       |
| <b>Couples sans enfants</b>                                  |                                    |   |                           |                     |
| Aide sociale   |                                    |   |                           |                     |
| <i>Sans contraintes</i>                                      | 3 237                              | 10 796<br>49,4  | 7 947<br>41,8             | 7 122<br>39,2       |
| <i>Contraintes temporaires<br/>(pour les deux conjoints)</i> | 2 932                              | 8 397<br>38,4   | 5 547<br>29,2             | 4 722<br>26,0       |
| Solidarité sociale   |                                    |   |                           |                     |
| <i>Contraintes sévères</i>                                   | 8 530                              | 6 129<br>28,0   | 3 279<br>17,2             | 2 454<br>13,5       |
| <b>Familles monoparentales</b>                               |                                    |   |                           |                     |
| <i>Contraintes temporaires</i>                               | 20 856                             |   |                           |                     |
| <i>Avec 1 enfant (4 ans)</i>                                 |                                    | 4 537<br>20,8   | 1 688<br>8,9              | 863<br>4,7          |
| <i>Avec 2 enfants (4 et 7 ans)</i>                           |                                    | 5 690<br>20,9   | 1 554<br>6,7              | 553<br>2,5          |
| <b>Familles biparentales</b>                                 |                                    |   |                           |                     |
| <i>Une allocation pour<br/>contraintes temporaires</i>       | 10 994                             |   |                           |                     |
| <i>Avec 2 enfants (4 et 7 ans)</i>                           |                                    | 9 666<br>28,5   | 2 863<br>10,5             | 1 685<br>6,5        |

\* Voir les notes méthodologiques en fin de texte.

\*\* Les nombres de ménages prestataires incluent ceux bénéficiant également de revenus d'emploi et de pensions alimentaires, ce qui n'est pas le cas des ménages types pour lesquels seuls les prestations et d'autres transferts sont considérés. Aussi, les ménages types sélectionnés ici représentent 88,6 % des ménages prestataires, soit 302 654 ménages sur un total de 341 538 ménages prestataires en mars 2007.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Ressources humaines et Développement social Canada et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

## CONCLUSION

Bien que le taux de faible revenu soit en baisse depuis 1995, certains segments de la population ou certaines régions demeurent plus exposés au risque de faible revenu. C'est le cas notamment des personnes seules et de la région administrative de Montréal. De plus, parmi la population à faible revenu, les personnes seules apparaissent parmi les plus éloignées des seuils de faible revenu et les plus durablement touchées par le faible revenu. Parmi les catégories de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, les personnes seules apparaissent comme les plus éloignées des seuils de faible revenu. Enfin, les constats exposés dans le présent document s'appliquent à la situation observable pour l'ensemble de la population du Québec; toutefois, des différences pourraient être observées chez certains sous-groupes sociodémographiques, par exemple chez la population immigrante, les Inuits ou les Premières Nations.

## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Actuellement, il existe trois principales mesures de faible revenu pour lesquelles des données sont publiées :

- la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada;
- les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada;
- la mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement social Canada.

La définition de faible revenu varie selon les trois mesures.

Selon la mesure de faible revenu (**MFR**), est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale (et les personnes qui la composent) dont le revenu ajusté selon la taille de la famille est inférieur à un pourcentage donné de la médiane de la distribution du revenu familial ajusté. Selon les conventions en usage en Europe pour les comparaisons internationales, ce taux est fixé soit à 50 %, soit à 60 %. Nous utilisons ici la MFR à 50 % (MFR-50), conformément à l'usage de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec. Contrairement à Statistique Canada qui calcule la MFR d'après la distribution des revenus pour l'ensemble du Canada, la mesure de faible revenu utilisée dans la présente analyse est fondée sur les revenus des ménages québécois uniquement, ce qui permet de mieux traduire la situation de faible revenu propre au Québec.

Selon la mesure des seuils de faible revenu (**SFR**), est désignée comme étant à faible revenu l'unité familiale (et les personnes qui la composent) dont le revenu est inférieur au seuil en deçà duquel une famille de même taille est susceptible de dépenser pour la nourriture, le logement et l'habillement une part de son revenu de 20 points de pourcentage supérieure à la part correspondante de la famille moyenne. Aux fins de la présente analyse et faute de données disponibles correspondantes pour le Québec, les seuils relatifs à la mesure des SFR sont ceux calculés par Statistique Canada à partir des dépenses de l'ensemble des ménages canadiens d'après l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, puis indexés annuellement selon l'Indice des prix à la consommation du Canada. Les seuils de faible revenu comporteraient deux principaux biais de mesure au regard des résultats provinciaux. D'une part, le ratio des dépenses en biens dits essentiels sur les revenus est celui qui est calculé pour l'ensemble du Canada, plutôt que pour chacune des provinces. D'autre part, l'Indice des prix à la consommation canadien est préconisé, plutôt que l'Indice de prix à la consommation des provinces. Bref, les seuils de faible revenu sont estimés sur une base pancanadienne, ce qui ne permet pas de

comparaisons interprovinciales adaptées aux différents profils de consommation et au coût de la vie différencié. Les SFR présentés dans ce document doivent donc être interprétés en tenant compte de ces indications, puisqu'elles auraient tendance à surestimer le taux de faible revenu au Québec<sup>7</sup>.

Enfin, selon la mesure du panier de consommation (MPC), est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale (et les personnes qui la composent) dont le revenu est insuffisant pour se procurer un panier de biens et services construit de manière à permettre :

- de se **nourrir** de façon nutritive, saine, diversifiée et représentative des goûts des consommateurs;
- de se **vêtir** et de se **chausser** pour le travail, l'école et la vie sociale;
- de se **loger** comme locataire d'un logement de grandeur acceptable, offrant l'eau, le chauffage, l'électricité, une cuisinière et un réfrigérateur ainsi que l'accès à une laveuse et une sècheuse communautaires;
- de se **transporter** par transport en commun et par taxi, si l'on vit dans une ville desservie par un tel service, ou de se transporter par automobile si l'on vit ailleurs (p. ex. : Chevrolet Cavalier « quatre portes », vieille de cinq ans à l'achat).

Les seuils relatifs à la MPC calculés par Ressources humaines et Développement social Canada pour le Québec sont obtenus par ajustement de la valeur du panier de consommation établie pour l'ensemble du Canada au coût de la vie observable au Québec.

Toutefois, puisque la MPC est une mesure nouvellement adoptée pour laquelle il existe des données relatives aux années 2000, 2001 et 2002 seulement, l'analyse de la situation du faible revenu est essentiellement réalisée d'après la MFR-50-API et les SFR-API, mesures élaborées depuis longtemps et pour lesquelles les données les plus à jour ont trait à l'année 2005. Par ailleurs, bien que Statistique Canada produise des seuils de faible revenu mesurés d'après les revenus avant impôt ainsi que d'après les revenus après impôt<sup>8</sup>, nous nous référerons seulement aux seuils de faible revenu après impôt parce qu'ils tiennent compte de la redistribution découlant du système fiscal et qu'ils sont plus proches de la notion de bien-être économique.

Les données statistiques présentées dans ce texte ont été colligées par :

- Statistique Canada;
- Ressources humaines et Développement social Canada;
- l'Institut de la statistique du Québec;
- et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

7. Pierre LANCTÔT et Guy FRÉCHET, *Les seuils de faible revenu « personnalisés » de Statistique Canada. Fiche synthèse*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2002 : <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/pauvrete/>.

8. Les revenus avant impôt comme les revenus après impôt comprennent les revenus de transfert.

## Concepts statistiques concernant les unités familiales

À moins d'indication contraire, les données sur le faible revenu présentées dans ce texte se rapportent tantôt aux unités familiales ventilées selon les personnes seules et les familles économiques, tantôt aux personnes qui composent ces unités familiales à faible revenu :

- Une **famille économique** renvoie à un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou vivant en union libre.
- Une **personne seule** est une personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique locataire du logement qu'elle habite.

Selon des estimations faites au moyen de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, ces unités familiales se répartissent comme suit au Québec en 2005 : 37,5 % des unités familiales sont des personnes seules et 62,5 % sont des familles économiques. En 1996, ces pourcentages étaient respectivement de 33,6 % et de 66,4 %.

Deux autres concepts statistiques sont également utilisés pour caractériser les unités familiales, lorsqu'indiqué :

- Une **famille de recensement** est constituée d'un couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou d'un parent seul demeurant avec au moins un enfant. Les enfants peuvent être de tout âge. Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- La **personne hors famille de recensement** est un membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Elle peut être apparentée à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple), ou non apparentée (chambreur, colocataire ou employé, par exemple). Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Un **ménage** est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».

À titre comparatif, en 2001, les ménages québécois comptent en moyenne 2,4 personnes : 29,6 % des ménages sont composés d'une seule personne, 33,0 % de deux personnes, 16,3 % de trois personnes, 14,4 % de quatre personnes, 5,0 % de cinq personnes et enfin 1,8 % de six personnes et plus.



**ANNEXE**

**TABLEAU A**

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR-50)\* APRÈS IMPÔT, POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES HORS FAMILLE DE RECENSEMENT, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2004

|                                  | Familles    |        | Personnes hors famille |        |
|----------------------------------|-------------|--------|------------------------|--------|
|                                  | Taux (%)    | Rang** | Taux (%)               | Rang** |
| 01 Bas-Saint-Laurent             | 8,1         | 7      | 23,5                   | 11     |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 8,1         | 8      | 26,0                   | 15     |
| 03 Capitale-Nationale            | 6,7         | 2      | 21,5                   | 6      |
| 04 Mauricie                      | 10,4        | 14     | 26,1                   | 16     |
| 05 Estrie                        | 8,7         | 10     | 23,6                   | 13     |
| 06 Montréal                      | 17,1        | 17     | 26,2                   | 17     |
| 07 Outaouais                     | 9,8         | 12     | 22,2                   | 9      |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         | 9,7         | 11     | 24,6                   | 14     |
| 09 Côte-Nord                     | 10,2        | 13     | 20,5                   | 3      |
| 10 Nord-du-Québec                | 15,0        | 16     | 20,6                   | 4      |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 10,8        | 15     | 23,5                   | 12     |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 5,7         | 1      | 19,7                   | 1      |
| 14 Laval                         | 7,7         | 4      | 20,2                   | 2      |
| 14 Lanaudière                    | 7,9         | 5      | 21,9                   | 8      |
| 15 Laurentides                   | 8,0         | 6      | 21,7                   | 7      |
| 16 Montérégie                    | 7,6         | 3      | 20,9                   | 5      |
| 17 Centre-du-Québec              | 8,4         | 9      | 23,4                   | 10     |
| <b>Ensemble du Québec</b>        | <b>10,0</b> |        | <b>23,4</b>            |        |

\* Les seuils de la mesure de faible revenu (MFR) ayant servi à ces compilations sont basés sur les revenus québécois, et non pas sur les revenus canadiens.

\*\* Rang : du plus petit taux de faible revenu au plus grand.

Source : Statistique Canada, Données sur les familles.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

## TABLEAU B

ÉCART DE FAIBLE REVENU D'APRÈS DIFFÉRENTES MESURES\* ET  
SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE\*\*, QUÉBEC, 2002-2003

| Type d'unité familiale      | SFR-API 2003<br>Base Canada (1992)  | MFR-50-API 2003<br>Base Québec | MPC 2002 |
|-----------------------------|---|--------------------------------|----------|
|                             | Écart en dollars par rapport au seuil (\$)<br>Écart en pourcentage du seuil (%) |                                |          |
| Personnes seules            | 5 870   | 4 668                          | 4 280    |
|                             | 37,9  | 37,7                           | 36,5     |
| Couples sans enfants        | 6 744   | 6 252                          | 5 369    |
|                             | 33,6  | 34,5                           | 30,5     |
| Couples avec enfants        | 6 570   | 5 489                          | 5 743    |
|                             | 22,1  | 21,2                           | 23,1     |
| Familles monoparentales     | 5 669   | 4 926                          | 4 291    |
|                             | 24,5  | 24,5                           | 22,1     |
| Autres unités familiales*** | 6 140   | 5 445                          | 3 897    |
|                             | 28,8  | 28,7                           | 22,5     |

\* Les seuils de faible revenu ayant servi au calcul des écarts de faible revenu sont les suivants :

- Les **seuils de faible revenu (SFR)**, applicables au Québec en 2003, mais identiques à ceux des autres provinces puisqu'ils sont calculés sur une base pancanadienne. Ils ont été calculés à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, puis indexés pour 2003 selon l'Indice des prix à la consommation du Canada.
- La **mesure de faible revenu (MFR-50-API)**, basée sur les revenus québécois de 2003, et non pas sur les revenus canadiens, selon la méthode utilisée par Statistique Canada.
- Les **seuils de la mesure du panier de consommation (MPC)**, applicables au Québec en 2002, tels que calculés par Ressources humaines et Développement social Canada.

\*\* **Unités familiales** : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus selon Statistique Canada.

\*\*\* **Autres unités familiales** : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (p. ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement, etc.).

Note : Pour le calcul de l'écart de faible revenu, les unités familiales ayant un **revenu négatif** découlant d'un emploi autonome ou d'une perte sur placement sont considérées comme ayant un revenu égal à zéro.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Ressources humaines et Développement social Canada.

Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.